

## **Intervention de Joël Decaillon au HYBRID WORKSHOP : No green deal without a social deal organisé par Le DGB et la fondation Friedrich Ebert Stiftung le 16 octobre 2020 à Berlin.**

Merci pour votre invitation.

Bridge est une association qui regroupe quatre copains dans les chemins se sont croisés au fil des 10 dernières années, un groupe ouvert à toutes les formes de coopération. Le président est Edouard Martin, ancien député européen et aussi ancien responsable de la CFDT ARCELORMITTAL, Christian Dellacherie secrétaire général, ancien membre du conseil économique et social et environnemental français, syndicaliste CGT, le trésorier Philippe Morvannou expert auprès des syndicats, et moi-même vice-président, ancien secrétaire général adjoint de la CES, ancien dirigeant de la CGT.

La préoccupation première de notre association BRIDGE, c'est la nécessité de défendre l'industrie en France, notamment en refondant sa légitimité dans l'opinion publique. Je rappelle notre mantra : la transition écologique ne s'opèrera pas sans l'industrie et encore moins contre elle. Sur le terrain de l'évaluation et de l'évolution des écosystèmes industriels nous militons pour un engagement citoyen dans l'élaboration de perspectives alternatives à tous les niveaux du territoire, et plus largement nous voulons concourir à ouvrir des voies d'une transition juste pour une industrie durable en Europe et en France

La crise du Covid 19 nous a conduit à publier des tribunes dans le journal Le Monde et Alternatives économiques, puis en juillet 2020, un article intitulé « *pour une co détermination à la française* » dans le journal économique les Échos.

Nous pensons en effet que la crise sanitaire a mis le doigt sur les absurdités de la gouvernance du système de santé, sur le sort réservé « aux travailleurs essentiels », sur l'opportunité d'inscrire les politiques publiques dans le long terme des transitions énergétique et écologique.

Au premier rang des exigences, une réponse à deux questions « qu'est-ce qu'on produit et comment on le produit » (la formule est d'Alain Supiot, Professeur au collège de France, expert auprès de l'OIT et qui a beaucoup écrit sur le droit social, en France, en Europe et dans le monde) Notre réflexion repose sur la conviction qu'une reconstruction écologique ne peut pas être confiée sans dommages aux seules mains des actionnaires.

Il y a donc un enjeu sur une nouvelle forme de citoyenneté, permettant d'instaurer dans l'entreprise une véritable responsabilité articulant les notions d'intérêt général, de sécurité alimentaire, de santé publique, de préservation de l'environnement. Ce débat va rebondir de manière intensive à Bruxelles. La commission européenne le 14 octobre dernier a présenté un ambitieux projet de refonte de la réglementation des produits chimiques : sous le label « garantir un environnement sans substance toxique » à l'horizon 2030. La commission préconise une approche dite « basée sur le danger » c'est-à-dire sur les propriétés intrinsèques des substances et non sur l'exposition. En quelque sorte un certain prolongement avec le règlement REACH sur les substances chimiques dangereuses : la réaffirmation du principe du renversement de la charge de la preuve !

Quelles conséquences ? Comment les syndicats vont-ils pouvoir articuler leur position sur un sujet aussi brûlant qui met en avant les principes de défense de l'intérêt général mais aussi, contradictoirement, pose le problème de l'évolution d'un secteur extrêmement important en Europe qu'est le secteur de la chimie ?

Cela est bien plus fort et va bien au-delà de ce qui s'exprime actuellement sous le terme de « dialogue social ». Ça n'a rien d'évident si l'on se réfère à l'histoire récente du syndicalisme avec la priorité donnée à la défense de l'emploi. Aujourd'hui, répondre aux attentes de la société dans ce domaine, en particulier des jeunes, nécessite sans doute des ajustements profonds du rôle des syndicats, en particulier dans leur approche du développement des activités de l'entreprise. Cela relève d'une logique plutôt conforme aux principes de co détermination institués en Allemagne, lesquels n'ont pas d'équivalent en France.

Un exemple d'actualité : c'est l'OPA de Veolia sur Suez. Les divergences au sein du conseil d'administration de Suez n'ont pas permis de promouvoir une approche beaucoup plus globale sur l'évolution d'un tel groupe qui intervient directement dans des services publics essentiels tels que celui de l'eau, ou le traitement des déchets. Le débat s'est concentré avant tout sur la puissance du groupe et son envergure financière voire sa transformation en oligopole. Des administrateurs salariés ont adopté une position pour le moins convergente avec les directions des groupes. Et on s'est retrouvé avec l'imbroglio suivant : le secrétaire général de la CFDT, la fédération CFDT de la branche se prononcent contre la fusion, mais les deux administrateurs CFDT quittent la salle pour s'abstenir de voter sur la fusion, tandis que la CGT, les représentants du gouvernement votent contre. Et, paradoxe, dans le même temps, l'ensemble des syndicats de Suez déposent dans l'unité un recours au tribunal administratif contre l'OPA pour non-information et non consultation du CSE, à la suite de quoi le tribunal suspend cette opération !

Dans ce cas, sans aucun jugement de valeur, de quelle légitimité, voire indépendance jouissent des administrateurs salariés ? Cette question s'invite à nouveau dans le débat.

Aujourd'hui, tant dans les milieux patronaux syndicaux ou politiques, beaucoup se demandent quel est l'objet de cette OPA ? Quelle est son utilité dans un secteur couvrant autant de domaines relevant du service public ?

Il y a quelques années, dans le cadre de l'association Lasaire, nous avons investigué plusieurs fusions-restructurations affectant des groupes français, pour une étude commanditée par la Commission européenne. Elle figure sur le site de la Commission. Que ce soit la fusion Alstom Général Electric, Nokia Alcatel, Holcim Lafarge, nous avons constaté le

peu de cas qui était fait non seulement des enjeux stratégiques en termes d'innovation, mais aussi de la préservation des savoir-faire, voire de l'utilité sociale de ces grands groupes dans des domaines comme l'information, ou les transports. Le constat que nous avons fait c'était l'extraordinaire prégnance de la direction financière dans l'élaboration et la conduite de ces opérations. En ce qui concerne le groupe Holcim Lafarge que j'avais personnellement étudié, il nous a fallu insister sur la nécessité d'élargir le cadre de la discussion avant la prise de décision, afin que soit pris en compte l'articulation entre défense de l'environnement et santé sécurité au travail dans un secteur où les travailleurs sont très exposés.

Dans le même ordre d'idées, et cela figure aussi dans notre tribune éditée en juillet dans le journal Les Échos, nous nous sommes interrogés sur les positions syndicales adoptées à l'occasion des scandales qui ont émaillé la période présente ; notamment le « dieselgate » qui concerne au moins trois constructeurs européens mais aussi la fusion Bayer Monsanto avec le problème du glyphosate, les différents scandales sanitaires alimentaires qui s'étaient produits aux Pays-Bas, l'incendie de l'usine de produits chimiques Lubrizol à Rouen. Et nous avons été amenés à réfléchir plus spécifiquement aux nouveaux instruments numériques et à leurs fonctions. Cette intervention n'abordera pas l'évolution des emplois liée à ces technologies, ni les mutations qui affecteront un très grand nombre de secteurs industriels et commerciaux. Je n'aborderai pas plus les problèmes du télétravail, ni les modifications structurelles de l'emploi et la transformation des métiers de service, notamment d'aide à la personne avec toute la précarité qui les entoure, alors même qu'ils devraient être considérés à leur juste valeur et appréciés avec d'autres critères que les critères actuels de détermination des qualifications, ils sont une des ressources principales pour les emplois de demain.

Le numérique ou le digital comme vous l'appellez, est nous semble-t-il, un élément majeur de la capacité d'évolution de la société en termes de prise en charge de toutes les dimensions de la transition écologique. Il s'agit d'aller bien au-delà du marketing intrusif ou du contrôle social dans lesquels beaucoup veulent le cantonner. L'utilisation de ces nouvelles technologies peut être d'un apport tout à fait décisif pour une nouvelle conception de l'analyse, une nouvelle dimension de la connaissance de l'ensemble des éléments participants à la chaîne des valeurs. Aujourd'hui grâce au numérique nous connaissons parfaitement l'ensemble des informations liées à la fabrication à travers la fiche de production, tout comme nous avons accès à l'ensemble des éléments liés au transport quel que soit l'endroit de la planète, tout comme nous sommes en mesure de tracer parfaitement l'ensemble des éléments liés à la distribution et son organisation.

Nous sommes potentiellement en mesure de connaître de manière transparente et traçable l'ensemble des flux de matière, des flux financiers et d'information concernant tous les secteurs de l'économie. On m'a souvent prétendu que c'était compliqué ! Mais j'ai souvent répondu, notamment devant les milieux patronaux, que si on était capable aujourd'hui avec des algorithmes de connaître ma préférence pour le yaourt à la framboise ou à la fraise, voire de connaître mon intimité, on ne voit pas pourquoi on ne pourrait pas avoir les mêmes éléments de transparence et de traçabilité pour l'organisation des échanges, ou pour instrumenter des institutions internationales chargées de leur régulation.

A titre d'exemple, ne serait-ce qu'en raison de la garantie décennale sur les carrosseries, tous les constructeurs automobiles, connaissent exactement la teneur en carbone des aciers qu'ils utilisent pour la fabrication d'une automobile. Et on pourrait reproduire cet exemple sur maints produits.

Le problème aujourd'hui, et ça vous le connaissez mieux que moi à travers votre expérience des conseils de surveillance, réside dans le fait que le secret des affaires, le secret des procédés est considéré comme intouchable au cœur du processus économique et financier. Comme on dit en France il n'y a que les bornes fontaines qui ne changent pas d'avis !

Or, on voit bien que s'agissant de l'évasion fiscale on a déjà été obligé d'évoluer de manière considérable face aux exigences démocratique posées dans un grand nombre de pays. De même pour les paradis fiscaux, même s'il reste beaucoup à faire.

La quantité, la qualité des informations existantes, la capacité de les traiter sont potentiellement beaucoup plus importantes qu'il y a quelques dizaines d'années. Accéder à cette connaissance nous permettrait sans aucun doute une évolution de la démocratie sociale où le rôle des syndicats deviendrait incontournable afin d'établir transparence et traçabilité ; notamment sur les choix relevant de l'hyper mondialisation favorisée par le numérique, éléments décisifs de la fragmentation des chaînes de valeur, en particulier dans l'approvisionnement des productions intermédiaires, et de l'accentuation dans les années 2000 de la mise en concurrence des salariés entre les pays émergents et les autres. Le système aujourd'hui s'essouffle et conduit à un certain nombre de relocalisations. L'exemple du choc du COVID-19 n'a fait que révéler au grand jour le risque de rupture d'approvisionnement des délais de livraison et de sécurité des produits délocalisés. Mais en fait si on y regarde d'un peu plus près, c'est la transition énergétique qui va être au centre de la véritable dynamique de relocalisation de l'économie et de la mondialisation réelle en particulier à travers la « décarbonation ». Elle réduira par un effet de composition mécaniquement les chaînes de valeur en favorisant les productions à proximité des consommateurs ; le deuxième canal de relocalisation passera par l'accroissement du coût des transports et par la mise en place de l'ajustement carbone aux frontières que nous souhaitons.(article du monde, 11 octobre, Reconfigurer la mondialisation, El Mouhoub Mouhoud). J'ai cité ces deux exemples qui montrent combien notre rôle d'interfaces sera important en termes de capacité d'anticipation pour peser sur les choix. Cela nous changera profondément du modèle historique que nous avons adopté dans tous nos pays, reposant en premier lieu sur le partage des gains de productivité. C'est une des données qui peut nous permettre de retrouver une place stratégique dans l'organisation et réactiver l'intérêt de la société, et notamment des jeunes générations, pour le mouvement syndical.

On ne peut pas laisser les grands groupes jongler avec les normes, tant pour les établir que pour les contourner. Ce jeu est l'apanage des multinationales dont le poids devient souvent supérieur à celui des états. Regardons l'OMS : les grands groupes pharmaceutiques et Bill Gates y ont acquis, à travers les partenariats public-privé, une influence prépondérante. Ne serait-il pas possible au travers d'une nouvelle gestion démocratique portée par une nouvelle conception de l'utilisation du numérique, d'installer de nouveaux instruments de contrôle mais aussi d'élaboration dans des cadres où les lobbys deviendraient beaucoup moins prégnants.

On serait très loin des accords multilatéraux actuels qui visent à unifier les normes en les simplifiant sous prétexte de bureaucratie, alors que pour être efficaces, elles ne peuvent pas faire fi de la complexité tant technique qu'éthique, inhérente à des domaines aussi fondamentaux que les modifications génétiques, les modifications du génome humain, la physique quantique etc...

Environnement, avenir de la « planète », changement climatique, biodiversité sont aujourd'hui les thèmes de conversation dans tous les repas de famille. Notre réflexion et notre capacité à jouer un rôle charnière, se joueront sur notre capacité à insuffler une dynamique profondément renouvelée de la démocratie sociale, source d'activation politique de la démocratie représentative qui demeure un pilier fondamental. Cela est sans doute un des axes de réflexion et d'action syndicale que nous devons aborder de manière offensive, d'autant plus qu'elles ne peuvent que rencontrer un écho favorable dans une société qui aujourd'hui aspire à cette transparence, à une autre conception de la participation, en particulier parmi les jeunes générations.

Merci de votre attention